



Problème voisinage

Par Guigui02

Bonjour

Une entreprise du BTP qui vient de s'installer, dépose des déchets le long de ma propriété. Mais le problème vient du fait qu'il déverse des gravats et autres a 15 mètres de ma maison. Les poussières sont portées par le vent dans mon jardin terrasse fenêtre jeux des enfants. Le maire ne veut rien faire et me parle de tribunal et d'avocats. Pourtant quand je demande les autorisations il me dit que cela est en cours pour entreposer du matériels et des véhicules

L'entreprise a eu un contrôle de la DREAL qui ne peuvent relever l'infraction, car le volume de déchets ne dépasse pas 100m3. Les gravats avaient été retirés, donc ne figure pas dans le rapport écrit. L'entreprise les a fait retirer quand il a reçu la date du contrôle, aujourd'hui il continue à déverser.

Aujourd'hui je me tourne sur vos conseils pour m'aider à trouver une solution qui me fera avancer.

Par chance

vous filmez discrètement en faisant attention de ne pas filmer les personnes qui seraient susceptibles de se trouver dans votre champ de vision. avant de commencer l'enregistrement visuel, vous filmez un journal du jour pour pouvoir attester la date de l'enregistrement

Vous envoyez une lettre en recommandé, avec accusé de réception, à la mairie, expliquant que l'entreprise prévenue du passage de la DREAL avait mis toute en œuvre pour ne pas être verbalisée

Par Guigui02

J'ai plusieurs photos et vidéos où l'on aperçoit bien la nuisance des poussières due à l'activité du voisin.

Entreprise familiale du village, donc à le soutien aveugle du maire, qui pour lui. Son activité ne produit pas de poussière, pour le peu de fois où il déverse.

Aujourd'hui mr le maire ne souhaite plus entendre parler de moi, ne souhaite pas me rencontrer, il considère que le problème est clos. l'entreprise à un avocat si il faut aller au tribunal. Je n'ose plus appelé la mairie pour savoir s'il a bien eu les bonne autorisation d'exploitation qui était en cours de demande

Aucune discussion de possible, l'entreprise a 6000m2 de terrains. Il pourrait avec une bonne volonté, déverser à un autre endroit.

Je trouve dommage que ce problème doit arriver dans un tribunal, cela va compliqué les choses et engager des dépenses.

Par chance

le maire a choisi son camp !! il est solidaire de la grosse entreprise et à ses yeux vous êtes qu'un administré